

L'an deux mil treize, le huit novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	20
Date de la convocation :	31 octobre 2013
Date d'affichage du compte-rendu :	14 novembre 2013

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Mme MONIER Bertille qui donne procuration à Mme CRETET Cyriel
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mme RAUCH Mireille
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr CHPAUT Bruno

EXCUSÉE : Mme LEGOIX Marie-Odile

ABSENTS : Mr GUINOT Pascal – Mme MEHAMEDI Dalila

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – Groupement de commandes

1.1 – Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier pour copieurs et imprimantes.

1.2 – Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de transports scolaires, périscolaires et extrascolaires.

1.3 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

II – SIDEC – Convention de mise à disposition de service du Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC).

III – COMPTABILITE

3.1 – Mission d'archivage – Devis du Centre de Gestion du Jura – Approbation.

3.2 – Reconduction des crédits d'investissement préalables au vote du budget prévisionnel 2014.

3.3 – Clés électroniques – Modalités financières de remise de clé.

IV – PERSONNEL COMMUNAL – Transformations de postes.

V – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – Mise à jour annuelle.

QUESTIONS DIVERSES

QD n° 1 - COMPTABILITÉ : Décision modificative n° 06/2013

QD n° 2 – STATION D'ÉPURATION : Suivi agronomique des boues -convention 2014 à 2016

QD n° 3 – VOIRIE : Réfection trottoirs rue de Belvoye et Place du 1^{er} Mai – Travaux supplémentaires

INFORMATIONS DIVERSES

ID N° 1 - Quartier durable Les Vergers

ID N° 2 - Plan Particulier d'Intervention (PPI) Solvay – Projet

ID N° 3 - Bassin de rétention Espace Paul Eluard.

ID N° 4 – Travaux d'extension du secrétariat de mairie.

ID N° 5 – Téléthon 2013

ID N° 6 - CCAS – Activités - Actions

I – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – Groupement de commandes

1.1 – Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier pour copieurs et imprimantes.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé à ses communes adhérentes de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour la fourniture de papier pour copieurs et imprimantes.

Cette démarche de mutualisation a pour double objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de DAMPARIS au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de papier pour copieurs et imprimantes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de papier pour copieurs et imprimantes.

1.2 – Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de transports scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé à ses communes adhérentes de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour des prestations de transports scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Cette démarche de mutualisation a pour double objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de DAMPARIS au groupement de commandes ayant pour objet des prestations de transports scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de transports scolaires, périscolaires et extrascolaires.

1.3 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé à ses communes adhérentes de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour l'achat de fournitures de bureau.

Cette démarche de mutualisation a pour double objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de DAMPARIS au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau, dont un projet est annexé à la présente délibération,
-
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

II – SIDEC – Convention de mise à disposition de service du Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC).

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 20 mars 2009 dans laquelle il décidait d'adhérer au Service Mutualisé d'Informatique de Gestion du SIDEC.

Jusqu'en 2012, la Commune adhérait aux services ASI (Accompagnement au Système d'Information : aide à l'acquisition de matériel informatique) et IDG (Informatique de Gestion : maintenance des logiciels) du SIDEC pour un montant annuel forfaitaire de 2 227,68 € (calculé selon le nombre d'ordinateurs et la population de la Commune).

A compter de 2013, le SIDEC propose de remplacer le service ASI par une convention de mise à disposition de Service (MADS).

Le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** l'assistance du Service Informatique et Technologies de l'Information et de la communication (SITIC) du SIDEC par le biais d'une mise à disposition de services afin de permettre à DAMPARIS une utilisation et gestion optimales des outils informatiques, hors prestations offertes par le SIDEC dans le cadre des services mutualisés, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014.
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services et l'estimation prévisionnelle de son coût (230 € la demi journée d'intervention).

III – COMPTABILITE

3.1 – Mission d'archivage – Devis du Centre de Gestion du Jura – Approbation.

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de prévoir pour 2014 une opération d'archivage des documents du secrétariat de Mairie.

Cette mission pourrait être confiée à l'archiviste du Centre de Gestion du Jura qui préconise à la fois une reprise des archives classées en 2003 et un traitement de celles produites depuis 2003 pour un montant total de 5 174 €.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de confier à l'archiviste du Centre de Gestion du Jura le classement et l'inventaire des archives communales pour un montant de 5 174 € (devis annexé).

3.2 – Reconduction des crédits d'investissement préalables au vote du budget prévisionnel 2014.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à engager et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Prévisionnel 2014, et ce pour le budget principal, le budget Caisse des Écoles et le budget Assainissement.

- **PRÉCISE** que cette autorisation, applicable en janvier 2014, est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (2013) déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette, et **AUTORISE** le Maire à reporter les crédits non utilisés du Budget 2013.

3.3 – Clés électroniques – Modalités financières de remise de clé.

Le Maire informe le Conseil que l'installation de clés électroniques a été réalisée en septembre 2013 au gymnase Auguste Delaune et que d'autres bâtiments communaux seront équipés prochainement (salle des fêtes).

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de règlement de clés électroniques annexé à la présente délibération.
- **DIT** que chaque association peut disposer de deux clés électroniques moyennant une caution encaissée de 50 € par clé.
- **DIT** que toute clé supplémentaire demandée par les associations sera facturée 50 €.

IV – PERSONNEL COMMUNAL – Transformations de postes.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion du Jura,

- **DONNE** son accord pour transformer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe en Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, à compter du 2 avril 2014 et 2 postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe en Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2014 pour le premier et 1^{er} août 2014 pour le second, et charge le Maire de procéder aux nominations correspondantes.

V – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – Mise à jour annuelle.

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 19 juin 2012 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Il informe le Conseil qu'il convient de procéder à une mise à jour annuelle de ce document afin d'en actualiser les données.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les modifications du Plan Communal de Sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES

QD n° 1 – COMPTABILITÉ – Décision modificative n° 06/2013

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la décision modificative ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépense :

Chapitre 041 – Article 2031 – VRD + 1918 €uros

Recettes :

Chapitre 041 – Article 2312 – VRD + 1918 €uros

QD n° 2 – STATION D'ÉPURATION : Suivi agronomique des boues - convention 2014 à 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chambre d'Agriculture du Jura a assuré en 2013 et les années précédentes un suivi agronomique annuel de l'épandage des boues de la station.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTe** de signer la convention pluriannuelle de 3 ans (2014 à 2016) relative au suivi agronomique des épandages de boues d'épuration de la station d'épuration.

- **AUTORISE** Le Maire à engager la dépense correspondante soit 2966,08 € TTC qui sera inscrite au Budget Prévisionnel 2014 – Budget Annexe du Services des Eaux et de l'Assainissement.

QD n° 3 – VOIRIE : Réfection trottoirs rue de Belvoye et Place du 1^{er} Mai – Travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant des travaux supplémentaires de la rue de Belvoye pour un montant de 18 671,50 euros HT et ceux de la Place du 1^{er} Mai pour 1 704.50 euros HT.

INFORMATIONS DIVERSES

ID N° 1 - Quartier durable Les Vergers

Le Maire présente au Conseil le schéma d'intention réalisé par le bureau paysagiste et urbaniste Au-delà du Fleuve en réunion de travail le 17 octobre 2013.

Une réunion a également eu lieu avec les Services du Département pour envisager le devenir de la RD n° 220.

ID N° 2 - Plan Particulier d'Intervention (PPI) Solvay – Projet

Le Maire informe les élus que le Conseil Municipal aura à se prononcer au cours d'une prochaine séance (vendredi 29 novembre à 18 h) sur le nouveau projet PPI SOLVAY.

ID N° 3 - Bassin de rétention Espace Paul Eluard.

Le maire informe le Conseil que les travaux de création du bassin de rétention qui ont repris début septembre 2013 devraient être achevés au plus tard courant décembre 2013.

L'entreprise SJE, titulaire du marché, réalisera les travaux prévus sur la Place Gaston Jeannin à partir du 12 novembre prochain. La circulation, le transport scolaire, la collecte des ordures ménagères seront modifiés pendant la durée de ces travaux.

ID N° 4 – Travaux d'extension du secrétariat de mairie.

La consultation des entreprises devrait être lancée entre le 12 et le 15 novembre 2013.

ID N° 5– Téléthon 2013

Mme GUIBELIN informe les élus que les actions suivantes seront proposées dans le cadre de la manifestation du Téléthon 2013 :

- Samedi 23 novembre de 9 h à 17 h : Bourse aux jouets.
- Samedi 23 novembre à partir de 20 h : repas moules frites.
- Dimanche 24 novembre de 9 h à 17 h : bourse à la puériculture.

ID N° 6- CCAS – Activités - Actions

Mme CRETET rend compte aux élus des actions menées par le CCAS :

- Vendredi 29 et samedi 30 novembre 2013 : collecte alimentaire devant Intermarché de 9 h à 18 h 30. Les élus du Conseil Municipal peuvent se joindre aux membres du Conseil d'Administration du CCAS pour aider à cette collecte.
- Première quinzaine de décembre 2013 : distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans.
- 7 décembre 2013 : repas des personnes âgées de plus de 70 ans.

Séance levée à 22 h 00